

# Amicale des prisonniers de guerre internés en Suisse

Autor(en): **Cart, A. / Brugial, R.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France**

Band (Jahr): **9 (1963)**

Heft 4

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-849013>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# AMICALE DES PRISONNIERS DE GUERRE INTERNÉS EN SUISSE

68, Chaussée d'Antin

FETES CHAMPETRES FRANCO-SUISSSES  
DU SAMEDI 11 ET DU DIMANCHE 12 MAI 1963  
AUX CHATEAUX DE « LA GRANDE GARENNE »  
A NEUVY-SUR-BARANGEON (CHER)

organisées par :

l'A.P.G.I.S., Amicale des Internés en Suisse (Présidents : Alex Cart et Robert Brugial), en collaboration avec les Sociétés Suisses de Paris, et sous le patronage de MM. Lampart, Tapernoux, Balmer, et de tous les Présidents des Sociétés Suisses de Paris.

Le Domaine de la Grande-Garenne, appelé Fondation André-Maginot, est la propriété de la Fédération André-Maginot, dont le D<sup>r</sup> Max Girou est Président, Marcel Bidault Secrétaire général, R. Brugial un des Administrateurs et A. Cart Directeur de la Fondation de Neuvy.

Si le soleil veut bien lui aussi collaborer à la réussite de cette fête, nous espérons que vous passerez deux agréables journées, dans un cadre champêtre fort agréable et reposant.

Voici le programme :

*Samedi matin 11 mai* : Vers 10 h 45, arrivée et accueil à la Fondation. 12 h, déjeuner à la Fondation. 14 h, circuit touristique dans la Sologne, qui aura revêtu sa parure printanière : visite du Centre de Radioastronomie à Nançay, en pleine forêt, appareils uniques en Europe ; puis visite du Château de Nançay et ensuite de celui d'Aubigny-sur-Nère (la pauvre Reine Marie Stuart y passa une partie de son enfance) ; enfin, à Presly, visite d'un élevage dirigé par un Suisse, nous n'en disons pas plus pour vous réserver la surprise. 18 h 30, retour à la Fondation. 19 h, dîner-spectacle franco-suisse. 20 h, présentation des Groupes folkloriques : Groupe berrichon : chants, danses, costumes du pays avec les Vielleux ; groupe suisse : costumes, choral, chants, yodlers, costumes, etc.

*Dimanche 12 mai* : 8 h 30, petit déjeuner. Office religieux pour ceux qui le désirent : messe à 9 h ou à 10 h 30 à Neuvy. Vers 9 heures : pour les autres, départ en car ou en voiture particulière ; promenade dans la superbe forêt domaniale de Vierzon. Arrêt à Vouzeron, village où se tient le Rassemblement de l'équipage de chasse à courre Vouzeron-Sologne. Visite des chenils, des écuries, de la salle des trophées, et présentation par le Maître Piqueur « Laverdure ». 12 h, avant le déjeuner à la Fondation, lever des couleurs. 12 h 15, banquet dans la nouvelle Salle des Fêtes de la Fondation. Vers 17 h 30, départ du car pour Paris, où il arrivera vers 20 h 30 à Denfert-Rochereau. Pas d'heure fixe pour les voitures particulières.

A. CART, R. BRUGIAL.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Tapernoux, 150, bd Masséna, Paris, 13<sup>e</sup> ; M. Lampart, 11, bd Davout, Paris, 20<sup>e</sup>.

FETES FRANCO-SUISSSES DES 11 ET 12 MAI 1963  
A NEUVY-SUR-BARANGEON (CHER)  
SEJOUR A NEUVY

Trois sortes de séjour

1) *Ceux qui arrivent dans la matinée du samedi 11 mai* et repartent en fin d'après-midi le *dimanche 12 mai* (les voyageurs du car obligatoirement, les voyageurs en voiture particulière s'ils le désirent).

Coût de la pension : 30 F nets par personne pour les deux jours comprenant deux déjeuners : samedi et banquet du dimanche, un dîner (samedi), une chambre (nuit du samedi), un petit déjeuner (dimanche matin).

\*  
\*\*

2) *Ceux qui arrivent le samedi dans l'après-midi* :

Coût de la pension : 26 F nets par personne pour un jour et demi, comprenant : un dîner (samedi), le banquet (dimanche), une chambre (nuit du samedi), un petit déjeuner (dimanche matin).

\*  
\*\*

3) *Ceux qui ne peuvent arriver que le dimanche matin* n'auront que le banquet du dimanche midi, pour 10 F.

\*  
\*\*

Les participants qui prendront part aux excursions du samedi après-midi et du dimanche matin paieront en plus 5 F pour visites et spectacle (par personne).

\*  
\*\*

Si vous venez en car, voyez instructions ci-contre et veuillez détacher suivant le pointillé ci-dessous et envoyer le bas de cette feuille à l'A.P.G.I.S., 68, Chaussée-d'Antin, Paris, 9<sup>e</sup>, *PAR RETOUR DU COURRIER*. Indispensable pour retenir le ou les cars.

Monsieur ..... de la Société .....

Adresse .....

Prendra le car aller et retour pour les Fêtes franco-suisse des 11 et 12 mai 1963.

Nombre de personnes (en tout) .....

Prix du voyage aller et retour et des excursions : 17 F par personne.

Signature :

FETE FRANCO-SUISSE DES 11 ET 12 MAI 1963  
 A NEUVY-SUR-BARANGEON (CHER)  
 VOYAGE EN VOITURE PARTICULIERE

Arrivées possibles, soit le samedi matin, ou le samedi après-midi, ou le dimanche matin.

De Paris à Neuvy, il y a 190 km par Orléans N. 20, puis Salbris, où vous prenez à gauche la N. 144 jusqu'à Neuvy-sur-Barangeon. A Neuvy, vous trouverez la Fondation à 1.500 mètres du village, sur la route de Bourges.

VOYAGE EN AUTO-CAR

Départ de Paris le samedi 11 mai, à 7 h 45, place Denfert-Rochereau, à l'angle du boulevard Arago.

Retour : le car quittera Neuvy vers 17 h 30, pour arriver à Paris, Denfert, vers 20 heures.

Coût : 17 F par personne aller et retour et excursions.

(Ne pas oublier de remplir et de nous retourner le bas de la feuille 2).

Découper ci-dessous suivant le pointillé et nous retourner ce talon par retour du courrier.

M ..... Adresse .....  
 Accompagné de .....  
 Au total ..... personnes

FRAIS DE TRANSPORT ET DE SEJOUR

.... personnes pour deux jours : 30 F × .... personnes.

Visites et excursions : 5 F × .... personnes.

Voyage aller et retour auto-car (1) : 17 F × .... personnes.

(1) A rayer si vous venez dans votre voiture.

PARTICIPANTS  
 ARRIVANT LE SAMEDI APRES-MIDI

.... personnes pour 1 jour et demi : 26 F × .... personnes.

Visites, spectacle : 5 F × .... personnes.

PARTICIPANTS  
 ARRIVANT LE DIMANCHE MATIN

.... personnes pour le Banquet de dimanche midi.

Banquet : 10 F × .... personnes.

(Bien entendu, rayer les séjours que vous ne prenez pas).

RETOURNER CE BAS DE PAGE IMMEDIATEMENT  
 A L'A.P.G.I.S., 68, CHAUSSEE-D'ANTIN, PARIS, 9<sup>e</sup>

Virer le montant des frais, pour le 1<sup>er</sup> mai, à notre C.C.P. : Paris 41-48-48, Amicale des Prisonniers de Guerre Internés en Suisse, 68, Chaussée-d'Antin, Paris, 9<sup>e</sup>.

Bien indiquer sur le talon du mandat : « Fête franco-suisse ».

REVUE DE PRESSE..

LES AUTOROUTES  
 DE LA L.A.C. A LA L.C.R.

Le nouveau Code de la route contient des dispositions spéciales applicables au trafic sur les autoroutes et semi-autoroutes. Les règles générales de la circulation sont évidemment valables aussi pour ces routes, où une attention toute particulière doit être vouée au trafic venant de l'arrière, ce qui se conçoit aisément, étant donné la grande vitesse des véhicules. Sur l'autoroute, le rétroviseur n'est pas un simple accessoire, mais un dispositif de toute première nécessité.

Seuls les véhicules pouvant atteindre une vitesse d'au moins 60 km/h. sont admis à rouler sur les autoroutes et semi-autoroutes. Mais les motocycles légers n'y sont pas tolérés, même s'ils peuvent atteindre une vitesse de 60 km/h. Les usagers des routes automobiles ont la priorité absolue sur les véhicules venant d'une voie d'accès, bien que ces derniers viennent de droite. Les véhicules qui roulent lentement doivent emprunter la voie de droite. Il est interdit de contourner les véhicules par la droite pour les dépasser. Il n'est permis d'accéder aux autoroutes et d'obliquer qu'aux endroits dûment signalés. Il est également interdit de faire demi-tour et marche-arrière. La berme centrale (bande médiane) des autoroutes ne doit pas être franchie, même aux emplacements aménagés comme passages. Les arrêts volontaires ne sont autorisés que sur les emplacements de parc dûment signalés. Les occupants des véhicules ne doivent pas s'aventurer sur la chaussée. Pour un arrêt de nécessité, par quoi on ne doit pas entendre un arrêt effectué par exemple pour prendre une photographie, le conducteur se garera sur les accotements.

APPEL DU CHEF DU DEPARTEMENT MILITAIRE  
 FEDERAL EN FAVEUR DU TIR FEDERAL 1963 DE  
 ZURICH

Le Tir fédéral de 1963 est placé sous la devise : « Vigilance et Fidélité ». Dans cet esprit, et selon une coutume bien établie, la ville de Zurich conviera les tireurs suisses à prendre part en grand nombre à cette joute nationale pacifique et sportive.

L'introduction du fusil d'assaut dans notre armée et les données nouvelles qui en résultent ont fait que d'aucuns se sont demandé si, dans sa forme classique, un Tir fédéral avait encore sa raison d'être. Forts des expériences réalisées jusqu'à ce jour, nous avons la ferme conviction que pareille crainte ne se justifie nullement. Les qualités du tireur individuel conservent leur importance sur le champ de bataille moderne, que ce tireur soit armé d'un fusil, d'un mousqueton ou du fusil d'assaut.

Du 24 juillet au 12 août 1963, le Tir fédéral de Zurich fournira à chacun l'occasion de s'entraîner efficacement, dans un esprit de saine émulation, au maniement des armes. Tout militaire pourra donc y parfaire ses aptitudes. Le peuple suisse doit être reconnaissant à l'égard de ceux qui contribuent volontairement au renforcement de notre défense nationale. Le Tir fédéral de 1963 restera gravé dans nos annales. Pour la première fois, en effet, la génération des tireurs à l'arme traditionnelle ne sera pas la seule à participer à la compétition ; les jeunes y viendront avec les fusils d'assaut.